



**PRÉFÈTE  
DE LA CORRÈZE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# **Visite de l'entreprise CANALISATIONS REGARDS PREFABRICATION (CRP)**

**Lauréate du fonds d'accélération des investissements industriels**

**Malemort**

**Territoire d'industrie Brive - Périgord**

**DOSSIER DE PRESSE**

**4 décembre 2020**

# Sommaire



Le plan France Relance .....	page 3
Le soutien à l'industrie : une priorité de la relance .....	page 4
Relancer l'investissement industriel dans les territoires ....	page 5
CANALISATIONS REGARDS PREFABRICATION, lauréate du fonds d'accélération des investissements industriels ..	page 6
AXIOMA et EUCLIDE INDUSTRIE - MECANAT : deux autres entreprises industrielles corréziennes lauréates du plan de relance .....	page 7

## Le plan France Relance

**La crise sanitaire a créé une situation économique sans précédent en France comme dans le reste du monde.** Les mesures de confinement, la nécessité prolongée de mesures de distanciation et la perturbation des réseaux d'approvisionnement internationaux ont fortement affecté l'économie française.

Alors que **les mesures d'urgence mises en œuvre par le Gouvernement dès le mois de mars ont permis de préserver les revenus des ménages**, des effets économiques durables pourraient affaiblir le potentiel de croissance français.

**Dans ce contexte, le 3 septembre 2020, le Premier Ministre a présenté le plan France Relance. Ce plan précise les différentes étapes pour réorganiser le pays sur le plan économique, social et écologique.**



**Le plan de relance, d'un montant de 100 milliards d'euros, bénéficie d'un financement de l'Union européenne à hauteur de 40 milliards d'euros.**

**Le plan de relance a pour objectif de soutenir les entreprises, l'emploi et les services publics et de bâtir la France de 2030 : une économie plus verte, plus compétitive, plus souveraine et plus solidaire.**

Au-delà de son rôle immédiat de soutien à l'économie, **le plan de relance revêt un rôle structurel**, par les moyens accordés à **l'accélération des transitions écologique et numérique**, par son inscription dans l'agenda de réformes du Gouvernement pour **améliorer la compétitivité, l'attractivité et la productivité** et par l'objectif de **renforcer la souveraineté industrielle de la France.**

Pour cela, **le plan de relance s'articule en trois volets :**

- **l'accélération de la transition écologique et le verdissement de l'économie,**
- **le renforcement de la compétitivité et de la souveraineté économique,**
- **le soutien aux compétences et à la cohésion sociale et territoriale.**

## Le soutien à l'industrie : une priorité de la relance

**France Relance : près de 35 milliards d'euros en faveur de l'industrie**

- ✓ **Décarboner et faire de l'industrie le moteur de la transition environnementale**
  - *dont 1,2 Md€ sur les deux prochaines années pour la décarbonation de l'industrie*
- ✓ **(Re)localiser pour créer des emplois directs et indirects dans les territoires, et renforcer notre résilience**
  - *dont 1 Md€ pour des soutien à l'investissement pour notre souveraineté industrielle*
- ✓ **Innovier, pour rendre notre économie plus agile et plus compétitive**
  - *dont une 4ème vague d'investissements d'avenir, dotée de 20 Md€ au total sur 5 ans*
- ✓ **Moderniser, pour préparer le futur et inscrire nos industries dans la durée**
  - *dont 900 M€ sera dédiée, d'ici 2022, à la modernisation des PME et des ETI des filières industrielles les plus touchées*

### Dès 2020, 800 M€ de crédits au bénéfice de l'industrie, renforcés en fin d'année (+330 M€)



Tous ces dispositifs sont opérationnels

# Relancer l'investissement industriel dans les territoires



L'industrie a été particulièrement touchée par la crise. Les prévisions d'investissement dans le secteur témoignent de l'importance d'apporter un soutien public aux acteurs industriels afin de maintenir la compétitivité des entreprises françaises à l'international, mais également pour répondre aux grands défis du secteur : modernisation du tissu productif, engagement dans la transition écologique, résilience des chaînes de valeur et de production et inclusion sociale.

L'industrie, au-delà d'être la pierre angulaire de la reprise économique, constitue un levier puissant pour lutter contre les fractures territoriales et sociales. 70% des sites industriels sont situés hors des grandes agglomérations et 71 % des investissements directs étrangers dans le domaine industriel ont profité à des communes de moins de 20 000 habitants.

Pour permettre ce rebond, la ministre déléguée chargée de l'industrie, Agnès PANNIER-RUNACHER a annoncé, dans le cadre de France Relance, le lancement d'un fonds de soutien à l'investissement industriel dans les territoires qui complète les aides sectorielles également mises en place par l'État. Il s'inscrit dans le cadre du programme « Territoires d'industrie », lancé par le Premier ministre en novembre 2018.

## Le fonds d'accélération aux investissements industriels dans les territoires

Doté de **150 millions d'euros en 2020** et de **400 millions d'euros d'ici à 2022** à l'échelle nationale, le fonds de soutien à l'investissement industriel dans les territoires vise à financer les projets industriels (créations et extensions de sites, modernisation, nouveaux équipements, etc.) les plus structurants pour les territoires et pouvant démarrer l'investissement entre 6 mois et un an.

Les projets soutenus dans ce cadre sont sélectionnés par les Régions et les préfetures de région, au travers de revues régionales d'accélération. Ces projets doivent avoir un impact sociétal et économique fort : maintien et création d'emplois, décarbonation, formations, approfondissement des collaborations avec les acteurs territoriaux, etc.

**Trois mois après son lancement, le fonds est d'ores et déjà engagé en totalité en ce qui concerne l'année 2020, avec 179 projets pré-sélectionnés par l'État et les Régions. Ces projets généreront plus de 1,5 milliard d'euros d'investissements productifs, avec la perspective de créer 7000 emplois dans nos territoires.**

## Des moyens renforcés pour le programme « Territoires d'industrie »

Compte tenu de la dynamique des territoires d'industrie, **Agnès PANNIER-RUNACHER a confirmé le 9 novembre dernier que le Gouvernement présentera, dans le cadre du projet de loi de finances rectificatives, une augmentation de 100 millions d'euros du fonds en 2020, par anticipation des crédits 2021.** Cette accélération de la mise à disposition des crédits témoigne de l'efficacité du dispositif, au service de la relance et des projets des territoires.

## **CANALISATIONS REGARDS PREFABRICATION (CRP) : lauréate du fonds d'accélération des investissements industriels**

Entreprise lauréate du fonds d'accélération des investissements industriels  
Malemort – Territoire d'industrie Bassin de Brive – Périgord

# **800 000 €**

## **pour construire une chaîne de production de canalisations à faible impact environnemental**

La société CRP est spécialisée dans la fabrication industrielle de produits en béton destinés aux secteurs des travaux publics.

Le projet s'articule autour de la construction d'une ligne de production entièrement robotisée, d'une centrale à béton automatique, et d'une nouvelle ligne de palettisation et contrôle d'étanchéité. L'enjeu est de substituer rapidement les marchés des regards eaux usées en plastique, importés de l'étranger, par ceux des regards propres en béton, disposant des mêmes performances techniques, notamment l'étanchéité, et de distribuer cette nouvelle gamme de produits sur tout l'hexagone.

Cette réalisation introduit une démarche vertueuse en termes d'impact environnemental, car contrairement aux produits d'importation en plastique, ceux en béton seront fabriqués localement, avec des composants naturels et recyclés, issus exclusivement de circuits courts.

**Ce process industriel, élaboré par la société CRP et ses fournisseurs français et européens, est unique au monde, breveté depuis septembre 2020. Il est destiné aux entreprises de travaux publics, dont l'activité dépend à 70 % de la commande publique.**

## **AXIOMA et EUCLIDE INDUSTRIE - MECANAT : deux autres entreprises industrielles corréziennes lauréates du plan de relance**

### **AXIOMA**

Entreprise lauréate de l'appel à projets « Secteurs stratégiques »  
Brive-la-Gaillarde

# **1,130 M€**

## **pour une meilleure résistance des cultures au changement climatique**

SCALE INDUSTRIE AXIOMA (SIA) est un projet d'industrialisation porté par l'entreprise AXIOMA spécialisée dans la Recherche et le développement d'innovations biotechnologiques pour meilleure résistance des cultures aux effets du changement climatique.

AXIOMA souhaite devenir un acteur industriel français en innovant et en produisant de façon autonome sur le territoire.

### **EUCLIDE INDUSTRIE – MECANAT**

Entreprise lauréate du fonds de modernisation aéronautique

# **800 000€**

## **pour développer l'activité de sous-traitance en usinage de précision**

EUCLIDE INDUSTRIE – MECANAT est une des sociétés du groupe EUCLIDE INDUSTRIE, une PME à actionnariat familial implantée à Brive-la-Gaillarde, qui accompagne les donneurs d'ordre industriels dans la conception et la fabrication de pièces prototypes, de petites séries et d'ensembles mécaniques.

Le projet MECANAT CROISSANCE 2023 a pour objectif de mettre en place les technologies procédés et numériques permettant à la société de développer l'activité de sous-traitance en usinage de précision sur les marchés des grands donneurs d'ordre aéronautique et autres segments de marché (défense, énergie, biens d'équipements).

Retrouvez l'intégralité  
des mesures du plan de relance  
sur [francerelance.gouv.fr](https://francerelance.gouv.fr)



Retrouvez l'intégralité  
de l'actualité de l'État en Corrèze  
sur [correze.gouv.fr](https://correze.gouv.fr)

et sur tous nos réseaux sociaux

@Prefet19  